

Ce jour lui huit Mercuri troisième année  
 République à huit heures du soir pendant  
 moi Jacques Francois Joseph Lefebvre officier public  
 de Wisches est intervenu en la Salle publique de la  
 maison colmanne, avec Francois Sterain maçon à  
 Wisches lequel assisté de Jean Jacques Hilmaire  
 ce bouton âgé de quarante six ans et de Marie  
 Caroline Josephine née Clavier à ce table et trois  
 autres âgés de trente huit ans a déclaré à moi

officier public que Marie Caroline Josephine  
 née et son épouse en légitime mariage est  
 accouchée à cinq heures cette après midi d'un  
 enfant de femme qui lui a présenté et au  
 quel il a donné le prénom de Marie Caroline  
 Josephine d'après cette déclaration que les citoyens  
 assistés ont certifié conforme à la vérité et la  
 représentation qui lui a été faite de Benoit  
 de Woluwe j'ai rédigé en vertu des pouvoirs qui  
 me sont délégués le présent acte qui le  
 père et les témoins ont signé avec moi  
 excepté Marie Caroline Josephine née qui  
 a déclaré le savoir être  
 fait en la maison colmanne de Wisches  
 les jours, mois et au que dessus.  
 Jean Jacques Hilmaire  
 Jean Francois Sterain

J. Lefebvre officier public

N.1795.7.26

N.03.TH.8

Ce jourd'hui huit thermidor troisième année  
républicaine à huit heures du soir pardevant  
moi Jacques François Joseph Lefebvre officier public  
de Wizernes est comparu en la salle publique de la  
maison commune Jean François sterain maçon à  
Wizernes lequel assisté de Jean Jacques Hilmoine  
cabaretier âgé de quarante six ans et de Marie  
Caroline Josephine Prin (mariée à Aimable Antoine  
Creuset) âgée de trente huit ans a déclaré à moi  
officier public que Marie Caroline Josephine  
Creuset son épouse en légitime mariage est  
accouchée à cinq heures cette après midi d'un  
enfant femelle qu'il m'a présenté et au  
quel il a donné le prénom de Marie Caroline  
Josephine, d'après cette déclaration que les citoyens  
assistans ont certifié conforme à la vérité et la  
représentation qui m'a été faite de l'enfant  
dénommé j'ai rédigé en vertu des pouvoirs qui  
me sont délégués le présent acte que le  
père et les témoins ont signé avec moi  
excepté Marie Caroline Josephine Prin qui  
a déclaré ne savoir écrire  
fait en la maison commune de Wizernes  
les jours, mois et an que dessus.

*Jean Jacques Hilmoine*

*J : f : j : Lefebvre officier*

*Jean François Sterain*

*public*